FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Les Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examen

Cycle	2018-2019/2ème cycle
Titre	Jurys Paramédical Bachelier (A1)
Matière	Biologie

Direction de l'organisation des jurys
Rue Adolphe Lavallée, 1
1000 Bruxelles

jurys@cfwb.be
Tél : +32 (0)2 690 85 86
enseignement.be/jurys

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

I. Informations générales

••• Identification de la matière

Biologie

••• Titre visé, type d'enseignement et l'option

Attestation de réussite de l'épreuve préparatoire donnant accès aux études de bachelier sage-femme et de bachelier infirmier responsable de soins généraux (Paramédical bachelier)

••• Programme

Programme du jury :

Il se base sur le référentiel paru dans le moniteur Belge du 20/01/2015 (Compétences terminales et savoir requis en Sciences générales)

http://enseignement.be/download.php?do_id=14779

UAA 1 : Nutrition et production d'énergie chez les hétérotrophes

UAA 2 : Importance des végétaux verts à l'intérieur des écosystèmes

UAA3 : Unité et diversité des êtres vivants

UAA4 : /

UAA5 : l'organisme humain se protège

UAA6 : La communication nerveuse

UAA7 : La procréation humaine

UAA8 : De la génétique à l'évolution

UAA9:/

+ Consignes complémentaires

II. Organisation de l'examen

Type d'examen

Examen écrit

Nombre d'heures : 3H

Matériel autorisé

Matériel requis : Calculatrice scientifique (non graphique), stylos, effaceur, Tipp-ex, crayons (3 couleurs différentes), latte, rapporteur, gomme.

Matériel autorisé : /

Matériel refusé : calculatrice programmable, GSM, smartphone, tablette, montre connectée

III. Evaluation et sanction des études

●●● Pondération

Note/20

●●● Dispense

Rappel des conditions de dispenses : Être présent à l'ensemble des examens. Pas de dispenses partielles si une matière comporte plusieurs examens.

Si la moyenne générale est supérieure ou égale à 50%, il y a une dispense pour les matières ≥ 60%

Si la moyenne générale est inférieure à 50%, il n'y a pas de dispense